



## Fiche de candidature

### PARTIE 1 : DONNÉES DE BASE

**Coordonnées :** (ces informations ne seront pas partagées).

### CATÉGORIES DANS LESQUELLES VOUS SOUHAITEZ POSTULER L'EXPÉRIENCE

**1 : TYPE D'EXPÉRIENCE :** *choisissez-en un seul*, l'élément que vous considérez comme le plus remarquable de votre pratique.

<b>A) Délibération</b> Assemblée citoyenne / atelier délibératif / loterie / théâtre législatif, planification participative...	
<b>B) Décision</b> Budget participatif / référendum / consultation / processus participatif avec vote...	
<b>C) Citoyenneté</b> Citoyenneté / action communautaire / conseil permanent / éducation civique / vie associative / autres initiatives de renforcement de la démocratie locale	<b>x</b>

**2 : TYPE DE GOUVERNEMENT :** *n'en choisir qu'un seul.*

<b>A) Jusqu'à 50.000 habitants</b> (villages, petites villes, zones rurales)	
<b>B) Ville entre 50.000 et 250.000 habitants</b>	<b>x</b>
<b>C) Ville entre 250.000 et 1.000.000.000 d'habitants</b>	
<b>D) Grande métropole ou agglomération urbaine de plus de 1.500.000 habitants</b>	
<b>E) Gouvernement supra-locaux, régionaux, départementaux ....</b>	

**Informations sur l'expérience candidate:** complétez les informations ci-dessous de manière claire et concise.

<b>Titre de l'expérience :</b> Les Comités d'Action Citoyenne (CAC)
<b>Nom de la ville ou de la région :</b> Saint-Denis, La Réunion (974)
<b>Pays :</b> France
<b>Nombre d'habitants de la ville ou de la région :</b> 153 000 (environ)
<b>Institution candidate :</b> (nom de la mairie, du département, du gouvernement, de l'institution qui conduit l'expérience soumise) Mairie de Saint-Denis



## Fiche de candidature

<b>Site web de l'expérience ou de l'institution candidate : <a href="http://www.saintdenis.re">www.saintdenis.re</a></b>		
<b>Profils de réseaux sociaux de l'expérience ou de l'institution : aucun</b>		
<b>Date de début de l'expérience :</b> fin 2020		
<b>Date de finalisation de l'expérience :</b> ( <i>si c'est une expérience en vigueur, indiqué " en vigueur "</i> ) en vigueur		
<b>Budget de l'expérience :</b> ( <i>indiquez le budget de l'expérience ou les ressources mobilisées pour son développement et sa mise en œuvre</i> ) 7000 Euros par CAC (possibilité pour les CAC de déposer un projet Budget Participatif)		
<b>Type de candidature</b> ( <i>Veillez cocher d'un X dans la colonne de droite</i> )	Nouvelle expérience	
	Innovation sur une expérience existante	
	La continuité d'une expérience	
<b>Type d'expérience</b> ( <i>Veillez cocher d'un X dans la colonne de droite, il est possible de sélectionner plusieurs</i> )	Budget participatif	
	Planification participative	
	Conseil permanent	
	Espace / atelier pour le diagnostic, le suivi, etc.	
	Audience / forum	
	Votation / référendum	
	Assemblées / jurys citoyens / espaces de délibération	
	Gouvernement électronique / gouvernement ouvert / plateformes numériques	
	Initiatives citoyennes / initiative législative	
Autres ( <i>indiquer lesquels</i> ) :		
<b>Objectif de l'expérience</b> ( <i>Veillez cocher d'un X dans la colonne de droite, il est possible de sélectionner plusieurs</i> )	Atteindre des niveaux plus élevés d'égalité dans la participation	
	Intégrer la diversité comme critère d'inclusion	
	Renforcement communautaire	
	Renforcement de la citoyenneté non organisée	
	Étendre les droits de la citoyenneté liés à la participation politique	
	Relier différents outils de participation au sein d'un « écosystème » de démocratie participative	



**Fiche de candidature**

	Améliorer la qualité de la prise de décisions publiques grâce à des mécanismes de démocratie participative		
	Améliorer l'efficacité et la performance des mécanismes de démocratie participative		
	Améliorer l'évaluation et le suivi des mécanismes de démocratie participative		
	Améliorer une politique publique grâce à la participation active des habitants		
<b>Cadre territorial</b> <i>(Veuillez cocher d'un X dans la colonne de droite, il est possible de sélectionner plusieurs)</i>	L'ensemble du territoire	Local	
		Régional	
	Arrondissement		
	Quartier		
<b>Domaine thématique</b> <i>(Veuillez cocher d'un X dans la colonne de droite, il est possible de sélectionner plusieurs)</i>	Gouvernance		
	Éducation		
	Transport		
	Gestion urbaine		
	Santé		
	Sécurité		
	Environnement, Changement Climatique et/ou agriculture urbaine		
	Nouveaux mouvements sociaux et associationnisme		
	Culture		
	Logement		
	Création d'emploi		
	Décentralisation		
	Développement local		
	Formation/préparation		
	Economie et finances		
Normes juridiques			
Inclusion sociale			



**Fiche de candidature**

	Tous	
	Autres ( <i>indiquer lesquels</i> )	Solidarité, Cadre de vie
<p><b>Objectifs de Développement Durable (ODD) associés à la pratique</b></p> <p><i>(Veuillez cocher d'un X dans la colonne de droite, il est possible de sélectionner plusieurs. Vous pouvez également ajouter les cibles spécifiques)</i></p>	ODD1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
	ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	
	ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges	
	ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	
	ODD5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
	ODD6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	
	ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	
	ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	
	ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	
	ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	
	ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	
	ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables	
	ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	



## Fiche de candidature

	ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	
	ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres	
	ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable	
	ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs	

## PARTIE 2 : DESCRIPTION DE L'EXPÉRIENCE

*Veillez remplir les champs suivants de manière claire et concise. Vous pouvez ajouter des liens, graphiques ou images si vous le jugez utile.*

### **Contexte :**

*En **300 mots maximum**, présentez le contexte culturel, géographique, historique, institutionnel et socio-économique de la ville, du territoire dans lequel se déroule l'expérience.*

Saint-Denis située à l'Île de la Réunion, est la première ville d'outre-mer en France, avec plus de 150 000 habitants. Devenue département en 1946, elle détient une histoire ainsi qu'une culture, qui font d'elle un territoire riche et spécifique. Le passé sombre de l'esclavage puis de l'engagisme, mais aussi un essor économique continu, l'amènent aujourd'hui à posséder un rayonnement unique au monde de part sa diversité de populations et la force de son métissage.

La Ville de Saint-Denis accorde une grande importance à la démocratie participative. Depuis 2020, la municipalité met en place des dispositifs visant à favoriser la participation citoyenne et à impliquer les habitants dans le processus de prise de décision politique.

La proximité avec les citoyens est un enjeu majeur pour la collectivité. La municipalité encourage l'échange et le dialogue constant entre les citoyens et les instances politiques, dans le but de permettre une co-construction des projets. Les élus, les agents municipaux et les acteurs locaux travaillent ensemble pour donner aux citoyens une place de plus en plus importante dans la prise de décision politique.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour promouvoir la participation citoyenne à Saint-Denis. Les Conseils de Quartiers ont évolué en Comités d'Action Citoyenne (CAC), offrant aux citoyens une plus grande autonomie pour mettre en place des actions dans leur quartier. En 2021, la Ville a lancé le premier Budget Participatif de l'île, permettant aux citoyens de proposer et de voter pour des projets, avec un budget initial de 1 500 000 €.

Le Conseil Citoyen offre également une opportunité supplémentaire aux habitants des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, en particulier en ce qui concerne le développement économique dans les zones où les disparités de revenus sont importantes.

## Fiche de candidature

En 2023, d'autres dispositifs thématiques tels que le Conseil des enfants, le Conseil des jeunes et le Conseil des sages ont été ajoutés aux CAC.

La mise en œuvre de ces dispositifs implique plusieurs directions municipales. La Direction de la DPC CAC supervise les démarches de participation citoyenne au sein de la DGA Ville Citoyenne. Les Directions thématiques sont responsables des dispositifs thématiques dans le cadre de leurs politiques publiques respectives.

### **Antécédents :**

*Expliquez les précédents et les origines de l'expérience : s'il s'agit de l'innovation d'une expérience existante, quelles sont ses origines, s'il s'agit d'une nouvelle expérience, quels sont les antécédents de participation dans votre ville/municipalité/région. Vous pouvez également indiquer si vous avez été inspiré par des expériences dans d'autres villes/pays. (En **300 mots maximum**).*

L'expérience des Comités d'Actions Citoyennes fait suite à l'entrée en vigueur de la loi Vaillant de 2002, qui stipule que chaque commune de plus de 80 000 habitants a pour obligation de créer des Conseils de Quartiers, afin de favoriser la démocratie de proximité. Elle découle également de la loi Lamy de 2014, qui rend obligatoire la création de Conseils Citoyens dans chaque Quartier Prioritaire de la Ville. Les CAC font donc suite aux Conseils de Quartiers, avec redécoupage qui favorise l'hyper proximité. En effet, on passe de 22 Conseils de Quartiers à 44 CAC, en se basant sur le découpage de la ville selon les groupes scolaires. Il y a eu plusieurs phases d'expérimentations, avec tout d'abord le lancement de 4 CAC avec chacun un scénario différent début 2021, puis le lancement de 10 nouveaux CAC en octobre 2021, et enfin la mise en place de l'ensemble des 44 entre fin 2022 et 2023. Les CAC sont aussi en lien étroit avec le dispositif Territoires d'Engagement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

### **Objectifs de l'expérience :**

*Parmi les objectifs énumérés dans la partie 1, lequel est, selon vous, le plus important, et indiquez d'autres objectifs remarquables de l'expérience. (En **100 mots maximum**).*

L'objectif des CAC est avant tout de promouvoir l'action citoyenne au niveau local. Les CAC favorisent un rapprochement entre les habitants d'un même quartier, mais aussi une hyper-proximité entre la mairie et ces mêmes quartiers. En plus de la participation citoyenne sur les questions concernant les aménagements des quartiers, les CAC permettent à la Ville de jouer un rôle de facilitatrice grâce à des outils mis à disposition des citoyens, et un soutien financier.

Grâce au dispositif CAC, la Ville donne la possibilité aux habitants qui le souhaitent d'être acteurs de leur quartier en proposant, puis en validant de manière collégiale et en menant des projets eux-mêmes, autour de trois thématiques : la solidarité, la cadre de vie et la



## Fiche de candidature

culture.

### **Méthodologie :**

*Décrivez la méthodologie de l'expérience : phases du processus, canaux de participation. (En **300 mots maximum**).*

Un Comité d'Action Citoyenne se met en place en quatre temps. Tout d'abord, il y a la phase de préfiguration: on désigne un pilote en s'accordant avec l'élu.e en charge de ce CAC sur les principes de fonctionnement et la zone sur laquelle le CAC s'étendra. Ensuite, il y a toute une phase de communication pendant laquelle on met en place une information de proximité avec les habitants, on choisit et élabore les supports de communication. Puis, on crée enfin de manière officielle le CAC avec la mise en place d'une première réunion avec les membres choisis, et la distribution d'un livret pédagogique afin d'expliquer aux habitants le fonctionnement d'un CAC, leur rôle, et surtout préciser le rôle d'accompagnateur, de facilitateur de la mairie. Enfin, on considère qu'un CAC est lancé une fois sa première action planifiée, avec un diagnostic de quartier et un règlement intérieur faits au préalable.

### **Innovation :**

*Expliquez ce que vous considérez comme l'aspect le plus innovant de cette pratique. (En **150 mots maximum**).*

La Ville de Saint-Denis est allée plus loin que ce que lui demandaient les lois Vaillant de 2002 et Lamy de 2014, qui imposaient respectivement la création de conseils de quartier pour les villes de plus 80 000 habitants, et de conseils citoyens dans les Quartier Prioritaires de la Politique de la Ville. En effet, dans un objectif d'hyper proximité avec ses habitants, la Ville a multiplié les instances de participation citoyenne. Afin de mieux couvrir son territoire, la Ville a mis en place une configuration innovante en créant plusieurs conseils par quartier, en se basant sur les bassins de vie autour des groupes scolaires, créant ainsi une nouvelle échelle microcosmique. De plus, les élus de quartiers ne sont pas les seuls à être impliqués dans le fonctionnement des Comités d'Action Citoyenne. Parmi les 44 élus à la majorité de Saint-Denis, chacun a la responsabilité d'un CAC.

### **Inclusion :**

*Soulignez l'importance d'inclure autant de groupes et de populations diversifiées que possible et comment vous y êtes parvenu. (En **150 mots maximum**).*

Le Comité d'Action Citoyenne se veut représentatif du microquartier dans lequel il se développe, en termes de proportion d'acteurs locaux (associations, entreprises) et de profils sociologiques de la population du quartier. Ainsi, comme chaque quartier a ses spécificités, tous les types de populations sont représentés à l'échelle du territoire de Saint-Denis en entier. Il n'y a pas de filtrage d'entrée, avec comme seul « critère » la volonté de s'engager pour son quartier et sa ville. Afin de toucher le maximum de personnes, et pas seulement les citoyens déjà au fait de la participation citoyenne, la Ville de Saint-Denis a mis en place



## Fiche de candidature

une communication de proximité (développée dans le prochain item).

### **Communication :**

*Quelle a été la stratégie et les canaux de communication de l'expérience pour que la population soit au courant et s'implique. (En **150 mots maximum**).*

Tout d'abord, les Comités d'Action Citoyenne sont un des projets phares du programme électoral de la liste de la Maire actuelle de Saint-Denis. Ensuite, la communication autour de ces dispositifs s'est faite en deux temps. Premièrement, plusieurs supports ont été créés afin de les diffuser par les canaux traditionnels de communication. Secondement, il y a eu un gros travail de terrain avec une communication dite de proximité. Des réunions publiques ont été mises en place pour aller directement à la rencontre des gens et leur transmettre les informations à propos des CAC et les « forces vives » des micro-territoires ont été sollicitées afin de faire fonctionner le bouche à oreille. La Ville s'est également appuyée sur les dispositifs existants et reconnus par les citoyens, comme les événements associatifs. Enfin, des outils novateurs ont été utilisés telle la cartographie subjective qui a été réalisée et mise au propre dans un des micro-quartiers par un artiste local.

### **Articulation avec d'autres acteurs :**

*Expliquez comment l'expérience s'est articulée avec différents acteurs et processus simultanés ou préexistants. Quels rôles ces participants ont-ils assumés ? Et quel a été le degré de réussite de cette articulation. (En **150 mots maximum**).*

Les Comité d'Action Citoyenne s'inscrivent dans le champ de la Démocratie Participative (vision) et tendent vers l'objectif de citoyenneté active (opérationnel). Au même titre que :

- Le Budget Participatif : dispositif lancé en 2021 (1<sup>ère</sup> édition), réitéré chaque année, via lequel, les Dionysiens peuvent déposer des idées de projet dont le montant de réalisation peut aller jusqu'à 80 000 €. Sur les 2 premières éditions, des membres issus des CAC ont été lauréats ;
- Territoires d'Engagement : accompagnement de la collectivité par l'intermédiaire de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, sur un dispositif reconduit annuellement sur 3 années (2022-2025). Dont le but est de renforcer l'action de la politique publique de la Ville de Saint-Denis, au travers de ses équipes d'élus et agents, pour la promotion de l'engagement citoyen ;
- Anciens Conseils de Quartier : ancienne forme d'instance de participation citoyenne, répondant aux exigences de la loi VAILLANT de 2002, qui a laissé place au CAC, depuis la nouvelle mandature de 2020 ;
- Conseil Citoyen : autre forme de continuité par rapport aux CAC. Cette fois ci répondant à la réglementation de la loi LAMY de 2014. Cette loi instaure la création de Conseils Citoyen dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV). La Ville a souhaité harmoniser ces 2 dispositifs portés par des directions distinctes (Direction Promotion Citoyenne et CAC et Direction Développement des Territoires). De ce fait, parmi les CAC situés en QPV, un binôme de citoyens, dans chaque CAC, dispose d'une double casquette et permet de contribuer aux enjeux des 2 instances.





## Fiche de candidature

### **Évaluation :**

*Quels mécanismes d'évaluation ont été mis en place ? Développez si les citoyens ont été impliqués dans l'évaluation de la pratique. (En **300 mots maximum**).*

La première évaluation du dispositif par un organisme extérieur s'est faite lors de la phase d'expérimentation des quatre premiers Comités d'Action Citoyenne, en 2021. C'est l'entreprise Verso Consulting qui s'en est chargée. Pour ce faire, tous les acteurs des CAC ont été sollicités via des entretiens. Depuis, la Ville s'auto-évalue grâce à des réunions inter-CAC afin que chacun partage son expérience. Des indicateurs ont été définis dans le cahier des charges, et ceux-ci sont réajustés en fonction des retours des participants aux CAC.

### **Impacts et résultats :**

*Décrivez les impacts et les résultats du processus. Combien de personnes ont participé et leurs profils. Quels ont été les impacts sur les politiques publiques, sur le fonctionnement de l'administration et sur les citoyens. (En **300 mots maximum**).*

Le dispositif monte en puissance avec l'activation de plus en plus de CAC, et 200 citoyens engagés aujourd'hui dans le dispositif. En 2022, 50 actions ont été menées par les 16 premiers CAC, qui ont pu ainsi servir d'exemple pour ceux qui ont été ou vont être lancés après. Les Comités d'Action Citoyenne font maintenant partie du paysage dionysien, et les habitants voient les projets proposés par les CAC se réaliser. On peut dire qu'ils ont un impact auprès des habitants du micro-quartier. De nouvelles personnes intègrent les CAC qui grossissent toujours plus, et la mobilisation de tous ces acteurs a abouti à la première édition du Festival de la Participation Citoyenne dionysien. À l'échelle de la collectivité, les CAC impactent la façon de fonctionner de l'administration, qui doit les prendre en compte dans chacune de ses branches.

## PARTIE 3 : RÉSUMÉ DE L'EXPÉRIENCE

### **Résumé de l'expérience :**

*Un résumé de l'expérience : origine, objectifs, fonctionnement, résultats, le suivi et l'évaluation (N'hésitez pas à répéter des aspects déjà écrits auparavant, ce résumé est celui qui sera partagé sur la plateforme numérique pour l'évaluation ouverte et dans la publication du prix). (En **500 mots maximum**).*

## Fiche de candidature

Les Comités d'Actions Citoyennes (CAC) sont une amélioration des Conseils de Quartiers mis en place en 2002 par la loi Vaillant. Il existe actuellement 44 CAC, chacun basé sur un micro-quartier de la ville (selon les groupes scolaires), avec un élu référent par CAC, pour garantir la légitimité des projets proposés. Les CAC sont organisés comme des groupes de travail composés majoritairement de citoyens, dont des acteurs locaux (associations, entreprises, etc.) et sont soutenus et accompagnés par des représentants de la mairie, que ce soit les élus ou les chefs de projets. Le fonctionnement du CAC est fixé par un règlement intérieur, défini lors de la toute première réunion de travail. Le but de ces CAC est de se réunir régulièrement pour discuter des améliorations possibles pour le quartier, d'un point de vue culturel, solidaire, ou de l'embellissement du cadre de vie. Les CAC sont autonomes, et disposent d'une enveloppe de 7 000 Euros par an pour mener à bien leurs projets. Les membres des CAC sont bénévoles, et il n'est pas prévu de rémunération pour eux dans ce budget. Ils sont guidés par les représentants de la mairie, qui mettent à disposition différents outils pour faciliter le travail. Il n'y a pas de conditions de participation aux CAC, peu importe la profession, l'âge, le genre; le but est de représenter au mieux la riche diversité de la population dionysienne avec l'objectif de s'engager de façon citoyenne pour développer son quartier et un avenir commun. Les projets proposés doivent servir l'intérêt général, en rendant accessible à tous la culture, créer du lien entre les générations et les populations, et rendre les quartiers plus agréables à vivre et attractifs. L'innovation de ce dispositif est l'hyper-proximité que le découpage des quartiers favorise plus que dans d'autres villes. De ce fait, la démocratie participative et la participation citoyenne sont plus faciles à mettre en place grâce à un contact direct avec les citoyens, les réunions qui font émerger des idées de projets, des réflexions produites par l'intelligence collective, et le soutien financier et technique de la Ville pour pérenniser le processus d'auto-gestion.

**Nous vous invitons à partager des pièces jointes pour mieux illustrer votre expérience : vidéos, photos, documents..... Vous pouvez les envoyer via un système de livraison de documents volumineux tel que WeTransfer, Dropbox ou Google Drive.**

**Merci de votre participation !**